



Constat des ventes sur janvier : -37% par rapport au budget établi en décembre 2008.

Les mesures mises en œuvre en janvier (formation, réduction du nombre des équipes) ont évité le recours au chômage partiel, mais n'ont pas permis d'engager la diminution des stocks comme nous l'avions envisagé.

Les volumes bas de production pour février ne peuvent pas laisser se dégrader plus l'état des stocks.

Pour revenir à une situation normale il est présenté le dispositif suivant :

- **Arrêt total de la production et services supports à la production du samedi 14 février, 5h00, au samedi 21 février 5h00.**
→ Soit un nombre de jours d'arrêts compris entre 3 et 5 jours par salarié sur cette période

Secteurs concernés:

- Fabrication (1 équipe de permanence maintenue pour certaines familles de produits afin d'assurer le suivi clients. Les modalités d'organisation seront définies pour le 12 février)
- Logistique (sauf permanence expédition)
- Maintenance production → sauf maintien projets spécifiques
- Qualité production
- PEI soutien
- PEI AC et standards → sauf maintien projets spécifiques
- Contrôle réception
- Labo support production
- MOI (main d'œuvre indirecte) : engagement de la possibilité de chômage partiel ciblé par équipe tournante pour cette catégorie (modalités précisées pour le 12 février)